

Un témoin de notre histoire locale :

Le castrum de Colombier

ancienne forteresse delphinale

Le bourg fortifié ou castrum de Colombier est une construction militaire des sires de la Tour du Pin, au ^{xiii}^e siècle. A cette époque, ces puissants barons du Viennois cherchaient à étendre leur puissance féodale au delà du Chérny, en direction de Lyon, en mettant à profit leur suzeraineté sur la terre d'Anthon.

De ce passé médiéval, Colombier a conservé de précieux vestiges : une curieuse porte fortifiée, quelques restes de ses courtines et une importante tour ronde assise sur sa motte féodale, en partie ceinturée par des arcades en pierres de taille, tout comme à Chandieu ou au Layet de Villefontaine.

Du haut de ce belvédère, la vue s'étend au loin sur un magnifique horizon, autrefois grandement boisé (Forêt de Planèze, Bois des Franchises, Forêt de Reveyroille) où se profile la vieille route dite d'Azieu ou de Genas, que surveillaient jalousement, au Moyen Age, ces seigneurs de la Tour et les Dauphins de Viennois, leurs successeurs. Elle leur était de toute utilité pour relier leurs possessions crémolanes à la grande cité lyonnaise (1).

La légende populaire prétend évidemment que ce vieux donjon abrite des oubliettes et des souterrains et que l'ombre du prince d'Orange hante ces lieux, témoin de sa défaite (2).

En réalité, le fameux Louis de Chalon n'est pour rien dans l'érection de cette place forte dauphinoise, il s'est borné à la faire occuper par ses troupes pendant deux années consécutives avant de s'en faire déloger le 10 juin 1430.

Le castrum de Colombier existait déjà au ^{xiii}^e siècle, il figure comme legs familial, en 1250, dans le testament de Guy de la Tour. Ce cadet de famille, archidiacre de l'église de Lyon, scellait cet acte d'un sceau aux armes de sa maison, avec dans le champ une tour et un avant-mur crénelés, le tout traversé d'une cotice en bande pour en marquer la brisure (3), ce qui semble indiquer l'origine de son patrimoine.

(1) Lors du traité de Saint Jean de Moirans, en 1293, le dauphin Humbert de la Tour, obtiendra le "plein droit" sur cette route, « jusqu'au pont du Rhône et même au delà dans le fleuve, aussi loin qu'un cheval peut avancer sans nager. » (cf. Valbonnais : Histoire du Dauphiné, tome II, p. 42).

(2) Baron Raverat : Autour de Lyon, 1862, p. 772.

(3) Cartulaire lyonnais, tome I, p. 551.

*

**

Au demeurant, bien avant cette date, il existait une famille de seigneurs indigènes qui portaient le nom de Colombier, ce fief relevait alors de la terre d'Anthon.

Vers 1120, Pons de Colombier est « mistral » de Guichard, seigneur d'Anthon : en cette qualité, il assiste à une donation faite par ce dernier aux moines de Bonnevaux, concernant les pâturages situés en Chesnes « dans le bois et dans la plaine ».

A son tour, il cède ses droits, mais quelque temps plus tard, sa femme fait des réclamations, puis finalement les abandonne en présence de ses fils Pons et Pierre, qui est clerc (4).

En 1187, figurent également un Pierre et un Pons de Colombier, ceux-ci qualifiés de neveux de Pierre de Malatrait ; ce seigneur grincheux cherchait querelle aux moines de Bonnevaux à propos de leurs propriétés dans son village ; finalement, il reconnaît ses calomnies « dans le cimetière de Saint-Grégoire », tandis que sa femme l'approuve devant son château de Malatrait en présence de ses neveux (5).

Sur la fin du ^{xiii}^e siècle (1185-1200), Pierre de Colombier apparaît de nombreuses fois comme témoin de donations faites aux mêmes frères de Bonnevaux, qui organisaient, à cette époque, leur grange de Charvas (sur le territoire de Villette d'Anthon).

Divers contrats se passent en sa présence, tour à tour, à Anthon, au château de Jonage, sur la place de ce château, au Bochal de Charuy, à Malatrait, au carrefour de Janneyrias et même à Charvas, dans le cloître (1200) (6).

Pierre de Colombier, surnommé l'Auvergnat, assiste aussi en 1199, à Chandieu, à un plaid solennel tenu devant la porte du château, au cours duquel Guillaume de Bron et son frère font approuver leur donation sur les pâturages de Chesnes (Chasno), en abandonnant leurs droits de mistralie. Sur ce document, Etienne de Chandieu appose son sceau (7).

Était présent également à ce plaid, Achard de Colombier qui gravitait dans l'orbite des seigneurs de Chandieu ; il figure comme témoin sur des actes rédigés à Meyzieu, à la fin du ^{xiii}^e siècle et à Feyzin en 1248, villages sur lesquels s'étendait alors la juridiction des Chandieu.

Ce personnage est probablement le même que cet Achard de Colombier qui vendit en 1238, avec ses frères Guillaume et Pierre, à l'abbé d'Ainay, tout ce qu'il possédait dans « la dime d'Arceu », l'église mère de Colombier (8).

Cette famille de chevaliers du nom de Colombier, dont nous ne pouvons suivre ici toutes les générations, semble être

(4) Cartulaire III de Bonnevaux. Chartes 18, 33, 124.

(5) Idem., Charte, 127.

(6) Idem., Chartes, 118, 119, 145, 162.

(7) Idem., Charte 159.

(8) Grand Cartulaire d'Ainay, p. 162. L'église Saint-Martin d'Arcieu, du patronage du prieuré de Poullieu, était le seul sanctuaire paroissial de Colombier au ^{xiii}^e siècle (c.f., Poullieu de Lyon).

tombée en quenouille avec Simonde de Colombier, alors que les dauphins de la branche de la Tour étaient suzerains de la localité.

Le 7 mars 1332, à Beptenoux, Jeannin de Bron, damoiseau, fils de feu Malartra, confesse être « l'homme lige de corps du « dauphin Guigues et tenir en fief franc et noble pour la dot « de sa femme Simonde, fille de feu Aymar de Colombier, che- « valier », tous ses biens situés entre autres à Plainbois, à Satolas, à Colombier vieux, vers l'église d'Arceu, au castrum de Colombier, à Saint-Laurent, etc. (9).

Cet intéressant document fait nettement la distinction, à cette date, entre le vieux Colombier, où était assis sans doute le fief primitif des seigneurs de ce nom, et le castrum de Colombier construit par les sires de la Tour du Pin, ou plus vraisemblablement par un cadet de cette maison, dans le deuxième quart du XIII^{me} siècle.

La présence d'un « château fort » à Colombier est attestée pour la première fois dans les archives en 1250. A cette date, Guy de la Tour fait son testament. Cet archidiaque de l'église de Lyon, déclare d'abord vouloir être enseveli aux côtés de sa mère (la comtesse Marie d'Auvergne), dans la maison des frères prêcheurs de cette ville, à laquelle il donne cinquante livres viennoises pour construire une infirmerie ou la réparer. Il s'occupe ensuite de ses biens ecclésiastiques, puis fait des legs pieux aux cathédrales de Lyon et de Vienne, à l'église Sainte-Marie d'Ambronay, donne trente livres à l'œuvre de la cathédrale (qui était en reconstruction), dix livres au pont du Rhône et onze sous à toutes les recluseries et à tous les hôpitaux de la ville.

Il dispose enfin de ses biens patrimoniaux en constituant un héritier, son neveu, clerc comme lui, Hugues de la Tour, sénéchal de l'église de Lyon, auquel il lègue, dit-il « sa maison ou castrum de Colombier (donum meam vel castrum Colomberii) » le castrum de la Balme et sa maison de Lyon...

Il ajoute que tout ce qui lui revient humainement sera dévolu par la suite à son neveu Albert, s'il a des clercs parmi ses enfants, sinon au seigneur de la terre de la Tour.

Il termine par une donation assez curieuse : « je lègue, dit-il, aux hommes de mon patrimoine, une exemption à perpétuité des tailles et des collectes et je les prie, par amour de Jésus-Christ, de me pardonner, ainsi que mes prédécesseurs, d'avoir levé une taille sur eux, s'il y a péché en cela » (10).

On aimerait savoir si les habitants de Colombier ont bénéficié bien longtemps de cette exemption d'impôts...

L'auteur de ce testament, chanoine-comte de Lyon, réservait ainsi à sa famille Colombier et tous ses biens patrimoniaux. L'époque où il vivait, deuxième quart du XIII^{me} siècle, était d'ailleurs favorable à l'extension en pays lyonnais de la puissance

(9) Archives de l'Isère B 2.611.

(10) Cartulaire lyonnais, tome, p. 551, et Obituaire de l'église de Lyon, p. 24, note 2.

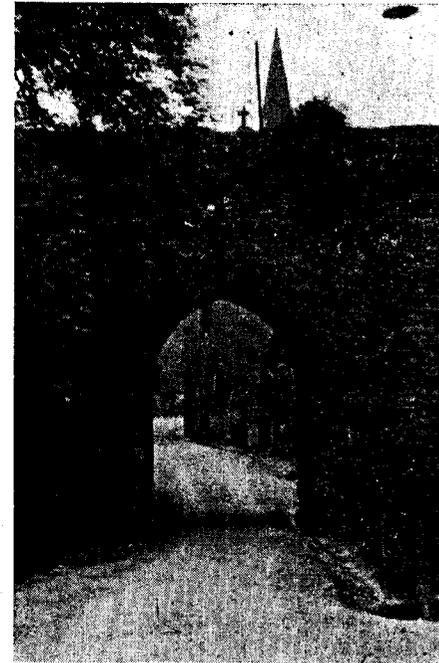


Photo
Henri LOISEAU

La porte d'entrée du bourg fortifié de Colombier

ce territoriale des sires de la Tour (11).

A la tête de l'église de Lyon se trouvait l'archevêque Robert d'Auvergne, frère de la comtesse Marie, la propre mère de Guy et d'Albert de la Tour.

Albert, troisième du nom, l'aîné de la maison, venait d'épouser en 1225, Béatrix de Coligny, qui lui avait apporté en dot la « manche » de Coligny et de riches terres en Revermont. Dès 1228, pour compléter cet héritage, l'archevêque de Lyon, son oncle, lui céda en fief le château de Saint-André sur Suran; aussitôt, Albert de la Tour lui prêta « hommage et fidélité lige », en reconnaissant « tenir de lui et de l'église de Lyon, le château d'Anthon et tout ce qu'il possédait entre le fleuve du Chéruy, le Rhône et Lyon ». Il promettait, en outre, de posséder d'eux « toutes les forteresses (munitions) qu'il avait ou qu'il pourrait construire à l'avenir dans ces limites, à l'exception de celles de la terre de Marc » (12).

Le castrum de Colombier sera un de ces bastions féodaux érigés quelques années plus tard, au delà du Chéruy, dans ce

(11) En 1241, Guy de la Tour avait lui-même acheté la moitié de la poype de Meyzieu et le quart du village, puis des droits féodaux à Chassieu. (cf. Cartulaire lyonnais, tome I., p. 450 et 454.

(12) Guichenon : Bibliotheca Sebusiana, p. 94, et Archives de l'Isère, B 3.786, fol. 26.

pays lyonnais du Velin, sur lequel s'étendait la suzeraineté comtale des archevêques de l'église de Lyon.

**

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir, plus tard, les dauphins de Viennois, héritiers et successeurs des sires de la Tour, prêter hommage pour Colombier à l'archevêque de Lyon. C'est ainsi que le procureur de Henri Dauphin, tuteur de Guigues dauphin de Viennois, alla se présenter le 12 mai 1319 à la porte de la maison de Laye, près de Saint-Genis-Laval, devant Pierre de Savoie archevêque, primat de Lyon et lui offrit de lui rendre hommage et fidélité de la part du dauphin, seigneur de la Tour, au sujet des châteaux de Colombier, d'Anthon et de Saint-Laurent (13).

Humbert II accomplit un geste analogue le 31 mai 1338 (14). Bien plus lorsque le jeune dauphin Charles, futur Charles V, prit possession du Dauphiné dans le couvent des Dominicains de Lyon, il prêta à son tour hommage, le 30 juillet 1349, à l'archevêque et au chapitre de Lyon, non seulement pour le château d'Anthon, mais pour tout ce qu'il possédait entre le fleuve du Chérucy, Lyon et le Rhône. Comme son prédécesseur Albert de la Tour, il en exceptait ses possessions de la terre de Marc (15).

Bien patrimonial des sires de la Tour, à l'origine, le château de Colombier devait bientôt devenir une forteresse du domaine delphinal, lorsque la maison de la Tour eut remplacé, en 1282, celle de Bourgogne à la tête du Dauphiné. A cette date, Jean Ier, dernier dauphin de cette race, meurt à vingt ans, d'une chute de cheval, à Bonneville. Anne Dauphine, sa sœur, qui avait épousé en 1273, Humbert de la Tour, lui succédait, en vertu du testament de leur père, Guigues VII, mais cette prise de possession ne se fit pas sans difficulté.

Robert, fils d'Hugues IV de Bourgogne, revendiquait, de son côté, le domaine delphinal, en qualité de représentant masculin de la maison de Bourgogne. Un arbitrage du 20 octobre 1284, fait par le comte de Bourgogne Oton, n'aboutit à rien (16), si bien qu'une guerre s'ensuivit, parsemée de trêves, dans laquelle, la forteresse de Colombier devait jouer un certain rôle, si l'on en juge par le traité qui mit fin à ce conflit.

Le mérite de la paix revenait au roi de France Philippe le Bel. Le petit-fils de Saint Louis convoqua à Paris, les deux antagonistes Robert de Bourgogne et Humbert de la Tour et soumit leur différend à son arbitrage, le 25 janvier 1286.

D'après la sentence royale, Humbert devait remettre aussitôt au duc la moitié du château de Coligny, tandis que le duc

(13) Valbonnais : o. c., tome II, p. 182.

(14) Archives de l'Isère, Grand inventaire Marcellier (provinces étrangères), fol. 293.

(15) Archives de l'Isère, B 3.786, fol. 39.

(16) Texte en langue vulgaire sur parchemin : Archives de l'Isère, B 2.266.

remettra à Humbert la moitié du château de Colombier qui, sans doute avait été conquis durant les hostilités.

Puis, dans les accords définitifs signés à Paris le mois suivant, il est précisé que non seulement les prisonniers seraient rendus de part et d'autre, que leurs biens seraient restitués, mais que Humbert aurait une année pour remettre la portion de Coligny, par contre, le duc retiendrait dans l'intervalle le château de Colombier et se contenterait de rendre le château de Saint-Jean de Bournay (17).

Le comte de Savoie, allié au duc de Bourgogne durant cette guerre, n'avait pas paru à Paris, à l'arbitrage du roi de France, qui avait amené la paix. L'année suivante, il repartit en guerre contre le dauphin Humbert Ier, sur le refus que lui faisait ce dernier de lui rendre hommage pour la baronnie de la Tour ; et prétextant l'usurpation de plusieurs châteaux.

Amédée V ravagea la terre de la Tour, s'empare de Bourgoin et de nouveau de Colombier. Finalement, le légat du pape, le roi d'Angleterre, Edouard Ier et le duc de Bourgogne lui-même, « mus de pitié devant tant de désolation », s'entremettent pour faire signer à Annemasse, le 18 novembre 1287, une paix perpétuelle (18) (qui dura deux ans).

Dans ce traité, il est dit que le comte et le dauphin se rendront réciproquement « les terres et châteaux pris, enlevés et occupés (capta, ablata et occupata), pendant la guerre ou du fait de la guerre, notamment Bourgoin et Colombier, retenus par le comte et Lhuis tenu par le dauphin. »

**

Après avoir récupéré leur forteresse patrimoniale de Colombier, Humbert de la Tour et la comtesse Anne Dauphine s'empressent, dès 1290, d'accorder aux habitants du lieu des lettres de franchises. Ils affirment en particulier dans ce document que les bourgeois (habitants du bourg) n'auront pas à faire le guet « dans leur donjon (domus superiori) ou leur demeure de Colombier, mais seulement dans le castrum » (19). Ce texte semble donc distinguer le château proprement dit, ou demeure seigneuriale, et les remparts de la ville fortifiée, constituant le castrum.

De nombreuses fois, ces privilèges de Colombier seront confirmés par les différents seigneurs du lieu, notamment par le dauphin Humbert II, pendant un séjour qu'il fit à Montluel en 1335. Ce dauphin rappelle en particulier que les habitants ont droit de prendre du bois dans les forêts delphinales (20).

**

Quelques mois seulement avant d'accorder une charte de libertés aux habitants de Colombier, la dauphine Anne avait vou-

(17) Valbonnais : o. c., tome II, p. 31, et Regeste dauphinois n° 13.180.

(18) Valbonnais, o. c., tome II, p. 39.

(19) Archives de l'Isère, B 3.926.

(20) Idem.

lu assurer sa succession : (le 9 décembre 1289). Solennellement, en présence de Guillaume, archevêque de Vienne, siégeant à l'instar d'un magistrat dans un tribunal, Anne, comtesse de Vienne et d'Albon, et dame de la Tour, véritable héritière du Dauphiné, avait cédé, par donation irrévocable, à son fils, le dauphin Jean II, émancipé par son père Humbert, le Dauphiné et le comté de Vienne et d'Albon avec tous ses châteaux, tout en s'en réservant l'usufruit (21).

Colombier est indiqué parmi ces châteaux, à côté de ceux de la Tour, de Crémieu, de Bourgoin, de Quirieu et de Morestel. La garde de ces places fortes était confiée alors à des châtelains. Ces fonctionnaires delphinaux devaient prêter serment entre les mains du dauphin, tenir la résidence, recevoir et rendre compte des revenus. Les archives de Grenoble nous ont conservé quelques vestiges des comptes de Jean Pélerin, châtelain de Colombier de 1322 à 1330, d'Arthaud de Queyras, d'Humbert Damaytin en 1332 et spécialement de François de Saint-Germain, écuyer, à partir de 1335 (22).

Pendant l'administration de ce châtelain, le dauphin Humbert II est de passage à Colombier le 25 janvier 1337 ; il venait de Vaulx-en-Velin et se rendait le lendemain à Saint-Laurent-de-Mure (23). L'année suivante, le même Humbert se propose d'inféoder une partie du Dauphiné à l'Eglise romaine. Dans l'inventaire de ses biens patrimoniaux, fait à cette occasion, il déclare que dans le bailliage de la baronnie de la terre de la Tour, il possède seize châteaux, dont Colombier, Crémieu, Saint-Laurent, etc., tandis que vingt-huit autres châteaux, tels qu'Anthon, Puzignan ou Meyzieu relèvent simplement de son fief (24).

En 1343, c'est Mathieu Pélerin qui est châtelain de Colombier mais le 10 août de cette même année, « Humbert dauphin commet à Pierre Cavanessii de Lagnieu, le château et la châtellenie de Colombier ». Ce dernier occupera le poste jusqu'en 1347 (25).

A cette date, Humbert II est parti à la croisade et Henri de Villars, archevêque et comte de Lyon, est lieutenant du dauphin en Viennois. Il surveille de près les forteresses dauphinoises : « Certains châtelains, disait-il, gardent mal leur château confié à leur soin, et ne les tiennent pas fournis d'hommes et d'armures et n'y font pas résidence personnelle ». Aussi, le 2 juin 1347, il mande à deux conseillers delphinaux de visiter sans délai les châteaux des frontières des bailliages du Viennois, de la terre de la Tour et de la Valbonne et d'y faire réparer « les palisses et les remparts » (26).

Dès le vendredi 20 janvier, ces commissaires inspectent le château de Saint-Laurent puis celui de Colombier, le dimanche 22 celui de Bourgoin...

(21) Valbonnais : o. c., tome II, p. 514.

(22) Archives de l'Isère, inventaire Marcellier (Viennois), tome I.

(23) Archives de l'Isère, B 3.019.

(24) Ulysse Chevalier : Choix de documents inédits, p. 67, 74.

(25) Guiffrey : Histoire de la réunion du Dauphiné à la France, p. 181.

(26) U. Chevalier : Regeste dauphinois n° 34.983 et 34.997.

Au moment de l'acte du transport du Dauphiné à la France (1349) Pierre Chaunay est châtelain de Colombiers (27), mais à partir de 1350 c'est le nouveau noble François de Saint-Germain, qualifié, à présent de chevalier, qui figure à ce poste. Il était d'ailleurs intéressé aux revenus de Colombier : une partie lui en avait été allouée en proportion des pertes de ses biens lors du siège de Saint-Germain d'Ambérieu.

Ce fut le dernier représentant du Dauphin à Colombier ; le traité d'échange de territoire du 5 janvier 1355, qui indiquait le Rhône comme limite du Dauphiné et de la Savoie, allait changer les destinées de Colombier.

Le seigneur d'Anthon de l'époque, Hugues de Genève, avait été lésé par cet accord : il perdait ses domaines au-delà du Rhône. Pour le dédommager on lui constitua en place un véritable apanage en Dauphiné en lui remettant plusieurs « châteaux » détachés du domaine delphinal ; Colombier et Grenay, Saint-Laurent-de-Mure, Septème, Roybon et Saint-Donnat.

Ce groupe assez disparate de châtellenies est à l'origine de la célèbre « baronnie d'Anthon », à laquelle appartiendra désormais Colombier.

Par voie de conséquence, François de Saint-Germain perdait son office de châtelain delphinal de ce lieu. Pour compenser cette charge, qui l'avait indemnisé de la perte de son château de Saint-Germain en Bugey, le roi Charles, par lettres du 28 août 1364, commet le gouverneur de Dauphiné d'assigner audit Saint-Germain un semblable revenu pris sur son propre domaine, ce qui fut fait en lui octroyant les revenus du moulin de Beaurepaire, le ban de vin de la Côte-Saint-André avec le moulin delphinal situé hors la porte de cette ville et en lui réservant pendant sa vie l'office de mistral de la Côte et de Moras (23 avril 1365) (28).

**

A partir de 1356, l'histoire de Colombier se confond ainsi avec celle de la baronnie d'Anthon. En août 1358, Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, dauphin, confirme à Hugues et Aymon de Genève, père et fils, le bail de ces châteaux fait par le comte de Valentinois, gouverneur de Dauphiné (29), et le 4 décembre de la même année, Hugues de Genève prête hommage pour les châteaux et terres d'Anthon et de Colombier et leurs mandements (30).

Dès le 30 janvier 1357, Hugues de Genève avait déjà confirmé les libertés concédées jadis par le dauphin Humbert de la Tour aux habitants de Colombier. Ce seigneur d'Anthon testa en 1365 et son fils Aymon en 1369 ; ce dernier laissait l'usufruit de

(27) Colombier figure parmi les châteaux dont Humbert II avait réservé les revenus à la maison de son épouse Marie des Baux, puis à lui-même, après son abdication du Dauphiné.

(28) Archives de l'Isère, Grand inventaire du Viennois (v. la Côte-Saint-André).

(29) Archives de l'Isère, B 3.406.

(30 et 31) Archives de l'Isère, Grand inventaire de la Chambre des Comptes (Viennois) v. Anthon.

ses biens à sa femme, Jeanne de Vergy, qualifiée jusqu'à sa mort de dame d'Anthon, de Colombier et de Saint-Romain, à charge de remettre après elle l'héritage du château d'Anthon aux enfants de Béatrix de Genève épouse de Frédéric, marquis de Saluces.

C'est ce qui explique pourquoi le 23 décembre 1410, Amédée, cardinal de Saluces, prêta hommage au dauphin de tout ce qu'il avait en Dauphiné, de la succession d'Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, son aïeul et de Béatrix de Genève, sa mère (31).

**

« Ce prince de l'Eglise n'a été que quelques années seigneur d'Anthon et de Colombier, mais son souvenir n'en reste pas « moins cher aux habitants, déclare l'abbé Poncet, qui ajoute : « sa bienfaisance avait toujours égalé sa fortune ; il dota plusieurs « églises de la baronnie. » (32).

Les habitants de Colombier lui tenaient gré, de leur avoir accordé la liberté de la chasse, sous réserve seulement de quelques pièces de gibier « la tête ou un quartier de chaque sanglier et de chaque cerf ou biche » qu'ils auraient tués.

En même temps le 24 janvier 1414, le cardinal « approuvait et confirmait les libertés françaises, privilèges et immunités autrefois concédés aux bourgeois du bourg et mandement de Colombier par Humbert, dauphin de Viennois ».

Il est dit que « cette confirmation et cette addition de la liberté de la chasse était faite en considération des services et des dépenses de ses vassaux envers lesquels il ne voulait pas être ingrat. » (33).

Amédée de Saluces, cardinal diacre de Sainte-Marie la neuve, testa le 21 février 1419 au prieuré de Saint-Donnat, où il devait mourir quelques jours plus tard ; il instituait comme héritier universel, Bertrand de Saluces, fils de son frère Hugues et, s'il n'avait pas d'enfant, il lui substituait la lignée masculine de Louis, marquis de Saluces à la condition « de porter le nom et le titre d'Anthon et le surnom et les armes de Saluces ».

La baronnie l'intéressait spécialement puisqu'il veut : « que la terre et le château d'Heyrieux que son frère Hugues avait achetés du seigneur de Chandieu en 1393, soient unis à perpétuité à la baronnie d'Anthon » (Ce vœu ne sera pas exaucé).

Par contre, il dispose « des dimès du castrum de Colombier dans la paroisse de Satolas-et-Bonce » pour payer 60 livres chaque année aux anniversaires de l'Eglise de Lyon, (34), (ce qui donna lieu à de nombreuses contestations).

**

Bertrand de Saluces, son héritier ne jouit pas longtemps des revenus de la baronnie d'Anthon. On était alors dans une phase critique de la guerre de Cent ans. Ce gentilhomme dauphinois soutenait en soldat la cause du roi dauphin Charles VII réfugié à

(32) A. Poncet : Essai sur la Baronnie d'Anthon, 1882, p. 49.

(33) Archives de l'Isère, B 3.929.

(34) Archives de l'Isère, B 3.855, n° 225.

Bourges. « Sur les ordres du Roy, il s'était retiré dans le Royaume, pour combattre les ennemis de la France » quand il fut tué au cours de la bataille de Verneuil en 1424, avec de nombreux autres chevaliers dauphinois.

Le jeune baron d'Anthon ne laissait pas de postérité, ses châteaux d'Anthon, de Colombier, de Saint-Laurent, de Saint-Romain étaient de ceux qui, de par le droit féodal, devaient faire retour au dauphin dans le cas du décès de leur possesseur sans héritier mâle.

C'est pourquoi lorsqu'on apprit sa mort, le gouverneur du Dauphiné, Rendon de Joyeuse donna aussitôt ordre au châtelain de Fallavier, Pierre de Poisicu, d'aller placer la terre d'Anthon sous la main du roi.

Cette mission fut exécutée le 3 septembre 1424, en arborant, sur les tours, donjon et portes du château de Colombier et des autres forteresses l'étendard aux armes delphinales, en signe de reprise de possession (35).

A cette époque, résidait à Anthon comme châtelain, noble Jean Richier, à Saint-Laurent, Anthelme Rigaud et au château de Colombier, Leuzon de Varey, qui devait être mis en prison quelques années plus tard par les gens du prince d'Orange.

Pendant ce temps, Louis, marquis de Saluces, réclamait la baronnie d'Anthon, comme un héritage de son neveu et Anne de la Chambre, veuve de Bertrand lui intentait un procès, prétendant que son mari n'était pas mort, mais retenu prisonnier des Anglais. Le comte de Clermont, nouveau gouverneur du Dauphiné, soutenait la cause de ladite dame, et pour poursuivre son procès, il lui faisait remettre cent livres par les mains d'Artaud Machy, capitaine de la baronnie d'Anthon, le 5 mai 1425 (36).

Survint bientôt un troisième compétiteur, en la personne de Louis de Chalon, prince d'Orange, qui acheta à Anne de la Chambre, comtesse de Maurienne, ses droits dotaux, hypothéqués, disait-elle, sur les châteaux d'Anthon et de Colombier.

**

Allié du duc de Bourgogne, le prince d'Orange, comptait sur la déconfiture du roi de France et voulait prendre pied en Dauphiné.

En novembre 1427, malgré une trêve intervenue entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Louis de Chalon fait passer le Rhône à deux cents hommes d'armes qui eurent facilement raison des rares troupes delphinales occupant les châteaux contestés. Anthon, Colombier, Saint-Romain furent dotés d'une garnison d'archers et d'arbalétriers bourguignons. La veuve de Bertrand de Saluces fut elle-même chassée de son château d'Anthon par Antoine Ferrières et Jean Grand, lieutenants du prince d'Orange.

Ces soldats tirés des bandes de routiers, mirent le pays à sac, enlevant le bétail et les récoltes, pillant les paysans, et

(35) Archives de l'Isère, B 3.855, n° 181 et Grand inventaire (v. Colombier).

(36) Grand inventaire de la Chambre des Comptes (v. Anthon).

emmenant en captivité ceux dont ils espéraient tirer une forte rançon. C'est ainsi qu'ils avaient enlevé et détenaient dans les fers Leuczon de Varey, l'ancien châtelain de Colombier, Jean Valencin, Falcon de Laigue, Antoine de Chaponay et le notaire Jean Pascal qui n'avaient pu satisfaire aux exigences de la terreur (37). Le 30 juin 1428, le prince envoie son écuyer à Antoine Ferrières, capitaine d'Anthon, pour lui faire part de ses intentions : « Il faudrait, disait-il, s'emparer de Fallavier et de Pusignan et laisser l'artillerie dans ces châteaux conquis, pour que les garnisons qu'on y mettra puissent s'y défendre. »

Mais Louis de Chalon hésita en apparence « un assez long temps pendant lequel on pourrait voir, disait-il, quel branle et quelle conclusion prendraient les affaires du royaume. »

C'était le temps de l'épopée de Jeanne d'Arc. « Si bien que le prince accepta un compromis avec le gouverneur du Dauphiné le 14 août 1428. » Ses hommes d'armes établis à Anthon, Colombier et Saint Romain ouvrirent les portes de ces châteaux aux commissaires du dauphin qui apposeront l'étendard delphinal en signe de suzeraineté ; le prince donnera ordre à tous ses gens d'armes et de traits de quitter ces châteaux, il n'y laissera qu'une modeste garnison commandée par un châtelain agréable au gouverneur. Les prisonniers seront remis en liberté et Pusignan sera rendu (38).

Ces bonnes dispositions ne durèrent pas longtemps ; bientôt de nouvelles expéditions furent dirigées sur les forteresses de la région : le château delphinal d'Azieu fut pris d'assaut et muni d'une garnison orangiste, le château de Pusignan fut de nouveau occupé. La ville de Vienne elle-même craignant d'avoir la visite de ces bandes armées fit de sérieux préparatifs pour leur résister : elle n'avait pas tort (39).

Dès les premiers mois de 1430, on signale des levées d'hommes d'armes en Bourgogne, et le 28 avril le prince d'Orange écrit à son « très chier et bien aimé escuier », le capitaine d'Anthon, Antoine Ferrières pour lui faire part des « lettres de Monseigneur de Bourgogne, lesquelles contiennent, qu'il veut que nous faissions la guerre au Dauphiné le plus fort que nous possons...

« Aussi faites que vous parliez au bastard de Martel et de Rousserzet à cette fin qu'ils veulent entreprendre de prendre Ornacieu, Pipet ou la Bastie... Cependant faites toujours l'obéissance la plus grande que vous pourrez es gens du Conseil du Dauphin afin qu'ils s'en aperçoivent de rien. » (40).

Néanmoins, Raoul de Gaucourt qui avait été nommé gouverneur du Dauphiné, le premier novembre 1428, à Chinon, ne se laissa pas prendre au piège. Le valeureux défenseur d'Orléans réunit les États du Dauphiné, le 20 mai 1430, à la Côte-Saint-

(37) Denys Serve, notaire à Heyrieux, raconte la prise de Colombier, in : Archives de l'Isère, B 3.802.

(38) Archives de l'Isère, B 3.421.

(39) On envoie de l'artillerie à Saint-Georges d'Espéranche, cf. Jean Deniau. La commune de Lyon et la guerre bourguignonne (1417-1435), 1934, p. 50.

(40) Gustave Vellein : L'invasion du Prince d'Orange en Dauphiné, Bourgoin, 1905.

André, pour voter un subside, alla embaucher, à Annonay, Rodrigue de Villandrando avec sa bande de routiers espagnols et donna rendez-vous devant Auberive, à Humbert de Grolée, seigneur d'Illins, sénéchal de la ville de Lyon. Celui-ci amenait avec lui son contingent lyonnais et deux compagnies de Lombards commandées par Georges Bois et par Burnon de Caqueran, seigneur de Saint-Georges-d'Espéranche.

Une fois le château de Auberive pris avec sa garnison orangiste, la petite armée se dirigea vers le nord.

Le mercredi 7 juin, elle établit son camp sous les murs de Pusignan. La place était faible, la garnison se défendit mollement et capitula à la première attaque.

Le lendemain, les Dauphinois arrivent en vue de la Bastie-d'Azieu, lui donnent aussitôt l'assaut et forcent le même jour la position.

Le vendredi 9 juin, l'armée est maintenant devant Colombier, défendu par une troupe nombreuse. La position était solide : une enceinte munie de tours enveloppait le bourg et se soudait aux défenses du château, véritable forteresse féodale. Abondamment pourvu de munitions et de vivres, Colombier semblait devoir offrir une assez longue résistance.

Pour réduire cette place forte plus vite, le châtelain de Crémieu, Sibuet de Rivoire, reçut l'ordre d'aller chercher l'artillerie de la ville, c'est-à-dire quelques bombardes et deux canons en fer, qui arrivèrent le lendemain, après la bataille (41).

Le bourg fut pris dans la journée, malgré l'importance de la garnison et de ses moyens de défense. Une pluie torrentielle empêcha de poursuivre l'attaque du château. Faute d'abri, l'armée dauphinoise bivouaqua la nuit dans les bois du voisinage.

Le lendemain samedi 10 juin, la pluie cessa vers 6 heures du matin : on attaqua aussitôt le château.

Le prince d'Orange, qui venait de passer le Rhône la veille, envoya un gros parti, voir ce qui se passait du côté de Colombier. Ses soldats se heurtèrent aux Milanais de Burnon de Caqueran, envoyés à leur rencontre pour couvrir les assiégeants. À leur vue, les gens de Louis de Chalon se retirèrent sans engager le combat ; ils avaient confiance dans la forte garnison de Colombier dont ils ignoraient la prise et dans celle du château, pour maintenir les assaillants et les occuper jusqu'au lendemain : alors toutes les troupes orangistes auraient passé le Rhône et seraient à même de prendre les troupes dauphinoises par derrière entre deux attaques.

Cependant, dans la journée, après un dur combat, le château de Colombier tombait à son tour au pouvoir des assiégeants.

À l'aube du lendemain 11 juin, qui était un dimanche, jour de fête de la Trinité, les Dauphinois, à Colombier, entendent la messe que le chapelain de Gaucourt célébrait au petit jour dans la plaine. Les pratiques religieuses étaient remises en honneur, depuis que Jeanne d'Arc était venue aux armées.

(41) Un inventaire de l'artillerie du château de Crémieu mentionne en effet : Una bombardella, item, très canon ferri..., Archives de l'Isère B 2.971 f. 160.

Sans perdre de temps, les troupes, après un léger repas, prennent position sur la route d'Anthon.

M. Emile Payet a prouvé que cette ancienne « route d'Anthon à Colombier » traversait le bois des Franchises en direction de Saint-Grégoire de Maltraït (ferme de la Batterie).

On a découvert dans ces parages non seulement de nombreuses tombes, mais des armes, des étriers, des armures, recueillis par le musée de Vienne et par plusieurs collections particulières à Janneyrias (42).

Vers midi, les soldats du prince d'Orange sont signalés à l'orée des bois. Les lances des cavaliers de l'avant-garde de Villandrando leur barrent le passage tandis que les flèches des archers embusqués dans les taillis volent de toutes parts et sèment le désordre dans la brillante cavalerie du prince. La lutte se transforme en de multiples combats particuliers sur lesquels les chroniqueurs abondent en détail et en anecdotes.

Une heure après le début, l'issue de la bataille ne faisait plus de doute.

Louis de Chalon qui avait courageusement combattu et était couvert de blessures, ne dut son salut qu'à une fuite précipitée jusqu'à Anthon où il passa le Rhône, non à cheval, comme le veut la légende, mais simplement dans un bateau et « à la faveur de la nuit », dit l'histoire, avec le héraut Berry (43).

L'attaque du château d'Anthon fut remise au lendemain et pendant la nuit Antoine Ferrières qui y commandait prit la fuite comme son maître.

Apprenant le soir même du 11 juin, la défaite des leurs, la plupart des soldats qui formaient la garnison de Fallavier et leur chef Jean Grand profitèrent de la nuit, eux aussi, pour fuir et se cacher dans la campagne viennoise. Pierre de Vorges, écuyer du prince, resta seul dans le château avec une poignée de combattants, il essaya de parlementer, mais voyant toute tentative de résistance inutile, il se rendit le jeudi suivant 15 juin (44).

**

Après la bataille, Gilet Richard, seigneur de Saint-Priest, fut laissé sur place pour commander les châteaux reconquis de Colombier et d'Anthon ; le guet fut rétabli à la Bastie-d'Azieu et au château de Vaux-en-Velin (45).

Quant à l'armée dauphinoise, après une incursion en Beaujolais, elle se dirigea sur Orange, où les habitants avaient converti en citadelle le vieux théâtre romain, « le célèbre Mur ».

La ville se rendit presque sans combat, le 3 juillet.

Ce fut l'épilogue de cette fameuse bataille d'Anthon qui pourrait tout aussi bien s'appeler combat de Colombier puisque, lorsque le premier éclaireur dauphinois aperçut les troupes du

(42) Cf. Les articles de M. R. Mazet dans « Evocations », 1949, n° 8 p. 2 et n° 9 p. 7.

(43) Chronique de Héraut Berry, p. 380, cité par Paul Thome de Maisonneuve : *Centenaire de la bataille d'Anthon*. Académie delphinale, 1930, 5 XXI, p. 35.

(44) « Processus super insultu ». Archives de l'Isère B 3.139, cf. 333, 334.

(45) Archives du Rhône — Fonds Charton.

prince d'Orange débouchant des bois, « il se trouvait à peine à un quart de lieu du château de Colombier » (46).

**

A la suite du départ précipité du prince d'Orange, Louis, marquis de Saluces « eut un droit reconnu à la propriété de la terre de Colombier, puisque les syndics du mandement lui présentèrent leurs privilèges, libertés et franchises » et qu'il s'empressa de les confirmer le 20 août 1430 (47).

D'ailleurs, il devait prêter hommage à Charles VII pour la terre d'Anthon (qui comprenait Colombier) le 26 avril 1434 et vingt jours plus tard le roi, étant à Vienne, rétablit en sa faveur « sous le nom de baronnie d'Anthon, l'union des châteaux, lieux et mandements d'Anthon, de Saint-Romain, de Colombier, Grenay, Saint-Laurent, Septème, Roybon et Saint-Donat. Aucune terre qui la composait, disait-il, ne pourrait en être démembrée sans le consentement du roi dauphin » (48).

Quand le futur Louis XI, encore dauphin, prit possession du Dauphiné il reçut également l'hommage de Louis de Saluces pour tous les châteaux de la baronnie et en particulier pour « le château et la forteresse de Colombier » le 6 juin 1446 (49).

Cette expression prouve que le castrum de Colombier n'avait pas été démantelé après la bataille d'Anthon de 1430 comme on l'a parfois prétendu.

Bien mieux, le prince d'Orange n'avait pas abandonné l'idée de récupérer ses places fortes dauphinoises ; Mathieu Thomassin raconte cependant, dans son registre delphinal, « avoir vu sur la porte du château du Prince à Lons-le-Saulnier, la devise « NON PLUS », devise qui aux yeux de tous, était l'affirmation d'une renonciation définitive de la part de Louis de Chalon, à ses prétentions sur notre province » (50). Mais cette interprétation relève de la fantaisie.

En réalité, le prince ne cessa de réclamer « ses possessions dauphinoises » surtout après la paix conclue à Arras le 22 septembre 1435, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, paix qui l'avait réconcilié avec le Roi de France.

En janvier 1436, Louis de Chalon vint à Lyon trouver Charles III et lui demanda entre autres choses de « mettre en mains tierces les terres d'Anthon, Saint-Romain et Colombier, à la forme des traités conclus au Pont-de-Beauvoisin en 1428, à Loches en 1432 et de la paix d'Arras ». Le conseil delphinal fit la sourde oreille à toutes ses demandes et le Roi se contenta de lui allouer, le 3 janvier 1436, la somme de mille florins delphinaux

(46) « Cum fuit ultra castrum Colomberii per spatium quarti unius leuce vel circa ». « De insultu », B 3.139, cf. Colonel Dory : A propos de la bataille d'Anthon. Académie delphinale, op. p. 63.

(47) Archives de l'Isère, B 3.929.

(48) Grand inventaire de la Chambre des Comptes (Viennois) t. I.

(49) Idem.

(50) Cité par Thome de Maisonneuve, op. c. p. 39.

pour l'indemniser de ses terres de Theys, La Pierre et Fallavier (51).

Plus tard, le dauphin Louis lui remettra cependant le château de Fallavier (25 juillet 1456), mais il n'en pourra prendre possession que le 17 octobre 1461 après l'accession de Louis XI au trône de France. Le Roi lui donna alors deux mois pour lui prêter hommage « vue la débilite de sa personne » (52).

Louis de Chalon était en effet vieux et malade, il devait mourir deux ans plus tard le 13 décembre 1463 à l'âge de 76 ans en léguant à son fils aîné, Guillaume de Chalon, ses revendications dauphinoises.

Ce second Prince d'Orange, seigneur d'Arlay, avait, comme son père, partie liée avec la cour de Bourgogne. Au mois de février 1474, Guillaume de Chalon, quoique vassal et sujet du Roi dauphin, partit du Dauphiné » où il faisait alors sa résidence habituelle, pour aller rejoindre sans sauf-conduit, le duc de Bourgogne en rébellion contre le Roi de France.

Au moment où il allait traverser le Rhône au Port de Jons, il fut arrêté par Philibert de Grolée, seigneur d'Illins, chambellan de Louis XI et divers autres gens de guerre dauphinois. Malgré ses protestations (il alléguait l'existence d'une trêve entre belligérants) le seigneur d'Illins le déclara son prisonnier de guerre.

Il le garda emprisonné à Lyon pendant douze mois puis Louis XI le racheta pour 10.000 écus à Philibert de Grolée et le fit transporter à Rouen pour lui demander l'énorme rançon de quarante mille écus d'or.

Comme le prince d'Orange ne pouvait disposer d'une somme aussi élevée, le roi de France lui proposa de se reconnaître son vassal et son homme lige et de lui rendre hommage pour sa principauté d'Orange. Guillaume de Chalon consentit, le 10 juin 1475; tout en demandant au roi de lui rendre les places et seigneuries de Fallavier, Anthon, Colombier, Saint-Laurent qui avaient appartenu au prince d'Orange, son père : elles avaient été, disait-il, comprises dans le traité d'Arras (53).

(à suivre)

Docteur Joseph Saunier.

(51) Archives de l'Isère, B 3.800 et Pilot de Thory : Actes de Louis XI, tome I, p. 149 et suivantes.

(52) Pilot de Thorey, o. c., n° 1.325.

(53) Idem, n° 1625 et Archives de l'Isère, B 3.805.

Un témoin de notre histoire locale :

Le castrum de Colombier

ancienne forteresse delphinale*

Guillaume de Chalon ne survécut pas longtemps à l'humiliation qu'il venait de subir, et mourut le 27 octobre de la même année.

Son fils, Jean de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre et baron d'Arlay fut comblé de bienveillances par Louis XI qui le nomma son conseiller, son chambellan et le promut chevalier de Saint-Michel.

Il abandonna pourtant à son tour le parti du roi de France, après la mort de Charles le Téméraire, pour embrasser la cause de la duchesse Marie de Bourgogne et entra en guerre avec Louis XI (54).

De ce fait, il fut convaincu d'infidélité et de félonie, ses biens et possessions furent confisqués et réunis au domaine delphinal puis donnés à un favori du roi, Imbert de Bathernay (55).

C'est ainsi qu'en octobre 1477 ce dernier devint seigneur de la baronnie d'Anthon à laquelle était toujours rattachés Saint-Laurent, Colombier et Saint-Romain. Pour ne pas être traité d'usurpateur, Imbert de Bathernay ayant appris que le Prince d'Orange n'avait pas payé au marquis de Saluces le prix de la terre d'Anthon, rentra en rapport avec Louis de Saluces et le 3 décembre 1477 lui versa la somme de trente mille écus.

Il n'oublia pas sa baronnie, puisque, étant de passage au Pont de Chérucy, le 22 janvier 1487, il confirma la charte de liberté accordée aux habitants de Colombier (56).

Il avait, en même temps, fait afficher aux portes des églises de cette seigneurie une ordonnance du parlement défendant à toute personne de chasser avec chien, filet, lacet ou à l'affut, sur les terres de la baronnie d'Anthon.

Après l'avènement de Charles VIII, Imbert de Bathernay prêta hommage et serment de fidélité au nouveau roi à Amboise, le 15 octobre 1483, pour toutes ses possessions en Dauphiné, notamment pour la baronnie d'Anthon avec les terres de, Saint-Romain, Grenay, Colombier, Saint-Laurent en Viennois.

Il renouvela le même hommage, le 21 juillet 1499, après l'avènement de Louis XII au trône (57).

* Voir Evocations, Nouvelle Série, N° 5, juin-juillet 1959, page 130.

(54) Pilot, tome II, p. 219 (note).

(55) Idem, tome II, p. 4 et Archives de l'Isère, B 3.049, p. 150.

(56) Archives de l'Isère, B 3.929.

(57) Pilot de Thorey, o. c. tome II, note p. 6.

En 1512, ce roi de France vint à Crémieu et fit, dit-on, relever les murs de la ville, visita le château d'Anthon qu'il fit restaurer. Nous ne savons pas s'il se rendit à Colombier.

Un document des archives nationales rappelle par contre le passage en ce bourg, le 30 avril 1516, de François Ier qui séjournait depuis quelques jours à Crémieu (58).

Imbert de Bathernay n'était pas à Colombier pour le recevoir, il avait alors 78 ans. Le vieux chambellan était venu cependant quelque temps auparavant à Lyon pour se porter à la rencontre du roi à son retour de Marignan, mais à cette date il avait rejoint les bords de la Loire où il devait mourir le 12 mai 1523, dans ce château de Montrésor en Touraine, qu'il avait fait reconstruire, après avoir été durant quatre règnes, l'un des personnages les plus influents de la cour de France (59). Ce puissant seigneur de Colombier laissait une fortune considérable, mais un mauvais souvenir en Dauphiné, on le jugeait comme un vil courtisan et un usurpateur de revenus féodaux.

Son petit fils, René de Bathernay, lui succéda à la tête de la baronnie d'Anthon et de la terre de Colombier, à laquelle il confirma les concessions et privilèges accordés par ses prédécesseurs par des lettres du 14 juin 1560. Mais il mécontenta les habitants du lieu en faisant rénover en 1535 le Terrier de la seigneurie.

Il voulait légitimer, disait-on, par des reconnaissances, les exactions et usurpations qui furent « l'ouvrage des gens du prince d'Orange ou du méchant homme Imbert de Bathernay, pendant les guerres qui désolaient cette contrée. Le malheureux laboureur sans cesse entouré d'une soldatesque effrénée n'osait opposer aucune résistance. » (60).

René de Bathernay était lui-même un soldat et abandonnait le château de sa baronnie d'Anthon au caprice « d'agents subalternes ».

Son fils Claude était également militaire, il disparut avant son père, mortellement blessé, en 1567, à la bataille de Saint Denis dans la compagnie de son oncle le connétable de Montmorency.

René de Bathernay mourut en 1580, en un temps où son château d'Anthon était l'enjeu des troupes protestantes et catholiques puis des soldats de la ligue. Il laissait cinq filles qui se partagèrent sa succession.

Colombier échet dans la part de sa fille Marie (1539-1595) qui avait épousé Guillaume II, vicomte de Joyeuse, puis passa à son arrière petite-fille, Henriette Catherine de Joyeuse, fille de Henri de Joyeuse, pair et maréchal de France.

Son mari, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, avant de vendre Colombier et détacher définitivement cette seigneurie de la baronnie d'Anthon, n'oublia pas de faire confirmer les anciennes libertés de ce bourg dauphinois de Colombier (61).

(58) « Evocations », 1947, n° 19, p. 137.

(60) Maindron : Imbert de Bathernay.

(60) Procès de la communauté de Colombier (Archives personnelles).

(61) Pilot de Thorey, o. c., tome I., p. 528.

C'est ce que fit Giraud Frère, docteur en droit, juge de la baronnie d'Anthon, « au nom d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince souverain des Dombes et baron d'Anthon », le 19 novembre 1599.

**

Le 15 décembre 1602, le fameux connétable de Lesdiguières acheta la seigneurie de Colombier pour la somme de 38.400 livres. C'était pour lui un simple placement d'argent qui complétait merveilleusement ses possessions de Saint-Laurent-de-Mure, de Fallavier et la Verpillière acquises dès 1593.

Ce qui intéressait le rusé connétable, c'était, avant tout, le revenu de la seigneurie ; à peine était-il en possession de ce domaine qu'il fit travailler les notaires Laurent Serve et Etienne Condard, à la rénovation du terrier sur Colombier et sur les villages qui composaient le mandement. « Les consuls du lieu, néanmoins réunis à Saint-Laurent-de-Mure, supplièrent ce nouveau seigneur de leur confirmer les libertés et privilèges qu'ils avaient des précédents seigneurs des mêmes terres, c'est ce qu'ils obtinrent le 12 août 1616. » (62).

À cette époque, le château de Colombier devait être en bien mauvais état, s'il n'était pas encore démantelé, il allait le devenir à la suite des lettres du roi Louis XIII du 30 juin 1623, portant d'imposer, sur la province, la somme de 12.900 livres pour frais de démolition de tous les châteaux et places fortes du Dauphiné (63). Le rôle des forteresses féodales était terminé.

Cependant, les habitants de Colombier appréciaient toujours leurs libertés seigneuriales qui leur furent de nouveau confirmées, mais pour la dernière fois, par François de Bonne de Créquy, comte de Sault, lieutenant général en Dauphiné, agissant au nom du duc de Créquy son père, par acte passé devant Montagne, notaire à Grenoble, le 6 novembre 1637 (64).

En 1702, Colombier est toujours aux mains de la même famille : Jean François Paule de Bonne de Créquy ; d'Agout, duc de Lesdiguières est seigneur de la communauté et Jacques Roche Lavareille est son châtelain.

Cette seigneurie fut transmise par la suite aux Villeroy. Messire François de Neuville, duc de Villeroy, hommageait la terre de Colombier le 28 mai 1708 (65), puis vendit les droits féodaux sur ce village en 1717, au sieur Olivier de Senozan, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du comté de Sénozan, du marquisat de Rosny, de Fallavier, Saint-Laurent-de-Mure et autres places.

Ce nouveau seigneur habitait Paris, à l'Hôtel de Sénozan, rue de Richelieu, paroisse de Saint-Roch. Il vint « en différentes époques en Dauphiné, il faisait alors sa résidence, durant quelques mois, au château de la Verpillière » dont il possédait la seigneurie.

(62) Procès de la communauté (63), U. Chevallier : Ordonnances des rois de France, no 1294 et 1296.

(64) Archives de l'Isère.

(65) Archives de l'Isère, B 4.617, f. 6.

Olivier de Sénozan commença en 1723 un procès fameux contre les communautés de Colombier, Saint-Laurent et autres villages frontaliers de la forêt de Planèze. Ce procès dura tout le cours du xviii^e siècle jusqu'à la révolution ; il fut même repris, par la suite, à l'époque de l'Empire.

Ce seigneur de Colombier eut un fils couramment appelé « le comte de Taulignan » : messire Jean François Ferdinand Olivier de Sénozan, comte de Taulignan et de Viriville, seigneur de Fallavier, Colombier, Saint-Laurent et autres places, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint Louis, maréchal des logis, des camps et armées du roi. Il mourut en 1769, à l'âge de 37 ans, en laissant, pour héritière, une fille qui devint « dame de Colombier » à son tour : Madeleine, Henriette, Sabine, Olivier de Sénozan, de Viriville, mariée en 1779, à l'âge de 15 ans, avec Archimbaud Joseph, comte, puis duc de Talleyrand Périgord, frère du prince de Talleyrand, le célèbre diplomate (66).

A la veille de la révolution, la comtesse de Périgord, qui habitait à Paris, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain vendit toutes ses propriétés en Dauphiné.

Monsieur de Vavre de Bonces se porta acquéreur de la terre de Colombier et en devint ainsi le dernier seigneur. Quant à la comtesse, elle fut victime du tribunal révolutionnaire, à la veille de la chute de Robespierre. Le 26 juillet 1794, accusée de conspiration, dans la prison de Saint Lazare, où elle était incarcérée, elle portait sa tête sur l'échafaud.

De son temps, l'ancien castrum de Colombier n'était plus qu'un souvenir : « Il n'y avait là aucun logement, il existait seulement des mesures de l'ancien château fort à côté duquel se trouvait une maison occupée par le garde. » (67).

Aujourd'hui, ces précieux vestiges, pieusement conservés, sont les seuls témoins archéologiques de tout un passé d'histoire et de légende, sur lequel planera toujours l'ombre du Prince d'Orange.

Docteur Joseph SAUNIER.

(66) De Jouvencel, Assemblée de la noblesse de Lyon.

(67) Contrat fait par Mlle de Senozan, dame de Colombier, en 1778, pour la location de ses terres de Colombier au prix de 13.500 livres (archives personnelles).